

PROCES-VERBAL
Réunion du Bureau communautaire
du 02 juin 2026
Au siège de la CCHCPP à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 02 juin à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROTY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Christian PETIT a donné procuration à Mme Nathalie D'ACUNTO pour tous les points à l'ordre du jour

Ordre du jour :**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Delphine BERGER est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 février 2026.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Bureau communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 5 février 2026

ORDRE DU JOUR :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1.	Assainissement	Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de stations d'épuration
2.	Ordures Ménagères	Travaux de mise en conformité et d'optimisation des déchèteries
3.	Tourisme	Convention d'entretien des chemins de randonnée
4.	Transition	Dossiers de subventions
5.	Vie associative	Subvention aux associations
6.	Vie associative	Subvention exceptionnelle EPLEFPA de Courcelles-Chaussy
7.	Communication	Achat d'espaces publicitaires dans le calendrier des pompiers de Courcelles-Chaussy
8.	Communication	Demandes de sponsoring
9.	Finances	Remboursement de frais
10.	Divers	

POINTS :

1. Assainissement - Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de stations d'épuration (Rapporteur : Alain DALSTEIN)

Monsieur Alain DALSTEIN, Vice-président, informe le Bureau que cette consultation s'inscrit dans le programme de réhabilitation de la station d'épuration de Sorbey. La durée du marché est de 24 mois. 3 candidats ont été retenus pour une phase de négociation après une première phase d'analyse des candidatures. L'offre de LVRD est arrivée en tête dans le rapport d'analyse des offres. La CAO s'est réunie le 22 mai 2026 et a attribué le marché à la société LVRD. Il revient maintenant au bureau d'autoriser le président à signer le marché attribué par la CAO.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2026,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la consultation en procédure formalisée avec négociations via <https://marchespublics-matec57.fr> lancée le 21 novembre 2025,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Hervé MESSIN n'ayant pas pris part au vote,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le marché cité en objet avec la société LVRD au montant de 29700 € HT pour la tranche ferme, 27200 € HT pour la tranche optionnelle 1, 94650 € pour la tranche optionnelle 2 et 4250 € HT pour la tranche optionnelle 3
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Débat :

Hervé MESSIN : Pourquoi être passé par une procédure formalisée ?

André HOUPERT : Au regard des seuils on pouvait la faire.

Hervé MESSIN : LVRD a déjà travaillé sur le dossier depuis de nombreuses années et avait un avantage considérable par rapport aux autres candidats. S'il y a des pièces non communiqués lors de l'appel d'offre, alors il y a vice de forme.

André HOUPERT : Il s'agit d'une nouvelle opération. On repart à zéro avec des prestations différentes des précédentes études, en y ajoutant notamment l'étude de raccordement de Courcelles-sur-Nied et Chailly-sur-Nied à une nouvelle station sur Sorbey

2. Ordures Ménagères – Travaux de mise en conformité et d'optimisation des déchèteries (Rapporteur : Roland CHLOUP)

M. Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, la collectivité exploite trois déchèteries communautaires situées à :

- Courcelles-Chaussy (ICPE E),
- Courcelles-sur-Nied (ICPE D),
- Sainte-Barbe (Avancy) (ICPE E).

Au regard des évolutions réglementaires applicables aux installations relevant de la nomenclature ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), ainsi que des nouveaux enjeux liés à la gestion des déchets et au développement des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a engagé une réflexion globale portant sur la modernisation et l'optimisation de ses équipements.

Cette démarche vise notamment à :

- assurer la mise en conformité réglementaire des sites ;
- adapter les installations aux évolutions des flux et usages ;
- améliorer les conditions d'accueil des usagers ;
- optimiser les conditions d'exploitation et de sécurité ;

- favoriser le développement du tri, du réemploi et des filières REP ;
- anticiper les besoins futurs du territoire en matière de gestion des déchets.

Afin d'accompagner cette réflexion, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a missionné un maître d'œuvre (SEBA-Al) chargé de réaliser les études techniques et de proposer un programme de mise aux normes et extension des trois sites.

Les études présentées prévoient notamment :

- des travaux de mise en conformité réglementaire au titre des ICPE ;
- des adaptations des circulations et des conditions d'accès ;
- l'optimisation des zones de dépôt et des flux ;
- la création ou l'adaptation d'espaces dédiés à certaines filières REP ;
- l'amélioration des conditions d'exploitation des sites ;
- divers aménagements permettant une meilleure fonctionnalité des équipements.

Le Bureau communautaire, après présentation des études réalisées par le maître d'œuvre, est invité à se prononcer sur la validation du projet proposé.

VU l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) prévues aux articles L.511-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

VU La nomenclature ICPE 2710 applicable aux installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 ;

VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL) ;

CONSIDERANT les avis des différentes commissions environnement sur les années 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDERANT La nécessité d'assurer la conformité réglementaire des déchèteries communautaires ;

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accueil des usagers ;

CONSIDERANT la volonté de développer les performances de tri et les filières REP sur le territoire communautaire

CONSIDERANT le projet présenté par SEBA Al, maître d'œuvre, au regard de la mise aux normes et extension des déchèteries de Courcelles-Chaussy, de Sainte-Barbe et de Courcelles-sur-Nied ainsi que le chiffrage du maître d'œuvre au stade PRO,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 absents – M. Hervé MESSIN et Mme Nathalie D'ACUNTO pour M. Christian PETIT),

DECIDE :

- **DE VALIDER** provisoirement le projet de travaux présenté par le maître d'œuvre qui sera soumis au vote du conseil communautaire pour validation définitive ;
- **D'AUTORISER** le Président à poursuivre les études techniques, administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter l'ensemble des subventions et financements susceptibles d'être mobilisés auprès des partenaires institutionnels ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document administratif et financier afférent

Débat :

André KEIL : C'est au niveau des quais qu'on n'est pas bon ?

Roland CHLOUP : Non.

André HOUPERT : C'est plutôt sur la réglementation incendie et loi sur l'eau.

Roland CHLOUP : On nous demande des travaux sur la déchetterie de Courcelles-sur-Nied. Étant trop éloigné d'un Poteau Eau Incendie, il nous est demandé d'installer une bache de 60 m³ favorisant suffisamment de débit. Et à Avancy, il faut prévoir une rétention pour les eaux d'extinction d'un éventuel incendie pour circonscrire les pollutions.

Roland CHLOUP rappelle l'ensemble des modifications préconisées sur les différentes déchèteries.

Nathalie D'ACUNTO fait lecture des raisons justifiant la position (Abstention) de Christian PETIT, absent :

Cette abstention ne traduit pas une opposition aux travaux de mise en conformité des déchetteries. Elle s'explique plutôt par plusieurs interrogations qui lui paraissent importantes :

- Les sommes engagées sont conséquentes et il lui semblerait opportun qu'un sujet de cette ampleur puisse être débattu et voté en conseil communautaire.
- À la suite du renouvellement récent du conseil communautaire, de nombreux élus découvrent ce dossier. Il lui paraît important que chacun puisse disposer d'une vision d'ensemble et mesurer pleinement les enjeux avant toute décision.
- Le budget des ordures ménagères est déficitaire depuis plusieurs exercices et l'équilibre proposé repose sur l'utilisation de provisions constituées à l'origine pour financer les travaux des déchetteries. Cette situation l'interroge sur la soutenabilité du modèle actuel et sur la capacité de la redevance incitative à assurer durablement l'équilibre du service.

Par ailleurs, il regrette de ne pas disposer d'éléments permettant d'apprécier les conséquences financières futures de ces investissements sur l'équilibre budgétaire du service. Sans cette visibilité, il ne lui paraît pas possible d'apporter un soutien clair à la délibération.

Sa démarche se veut avant tout prudente et guidée par le souci de disposer d'une information complète avant d'engager des dépenses importantes susceptibles d'avoir, à terme, un impact pour nos administrés.

Hervé MESSIN : À quoi bon faire des demandes de subventions sans avoir choisi le projet qu'on acceptait ?

Roland CHLOUP : J'ai besoin des propositions des entreprises pour faire mes demandes de subventions.

André HOUVERT : Il a été décidé que l'on garderait les 3 déchetteries, il faut donc les mettre aux normes.

Hervé MESSIN : Je rappelle ce qui a été dit en conférence des maires, « on définira les travaux ensemble ».

Roland CHLOUP explique que le point sera présenté en Conseil communautaire.

3. Tourisme – Convention d'entretien des chemins de randonnée (rapporteur : Claude SPINELLI)

Monsieur Claude SPINELLI, vice-président, rappelle que pour l'entretien des chemins de randonnée, la CCHCPP conventionne avec 2 partenaires : Rand'haut Chemin pour le nord du territoire (convention valable jusqu'en 2031), et la FFRP pour le sud.

Il y a lieu de mettre à jour la convention avec la FFRP en raison de l'augmentation des kilomètres à entretenir (de 68,5 km à 85,6 km boucles et liaisons). Le tarif de 35 € au kilomètre reste inchangé.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'entretien des chemins de randonnée à conclure avec le CDRP57 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

Débat :

André KEIL : Quels travaux sont réalisés ?

Dominique MAST : Notamment de la taille et de l'entretien du balisage !

Raphaël DUPONT : Est-il prévu de reboucher les trous sur Voie Verte proche de Landonvillers ?

Roland CHLOUP : La partie que tu évoques n'a pas encore été lancée ! Dès que la météo le permettra, on lancera les travaux.

Des travaux sur les accotements ont déjà été réalisés entre Courcelles-sur-Nied et Courcelles-Chaussy. Sur ce secteur a déjà été réalisée une reprise sur un carreau effondré et sur des dégradations intervenues en 2024.

4. Transition – Dossiers de subventions (rapporteur : Delphine BERGER)

Mme Delphine BERGER, Vice-présidente, présente au bureau communautaire les différents dossiers de demande de subvention « Transition écologique et énergétique »

21 dossiers de demande de subvention sont présentés. Le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	Communes	Projet	Montant devis TTC	Date de passage en bureau communautaire	Montant sollicité
MERCIER	Vigy	Isolation thermique extérieure	36 525,00 €	02/06/26	1500,00 €
GASPARD	Marsilly	Installation de panneaux photovoltaïques	5 005,00 €	02/06/26	500,00 €
LAFOUGE	Pange	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	16 000,00 €	02/06/26	500,00 €
GERARDIN	Vigy	Isolation thermique extérieure	29 348,00 €	02/06/26	1500,00 €
BARTHEL DASSONVILLE	Silly-sur- Nied	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	18 000,00€	02/06/26	500,00 €
SIS SAINTE BARBE	Sainte- Barbe	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	42 068,40 €	02/06/26	3 505,70 €
LELLIG	Villers- Stoncourt	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	14 859,84 €	02/06/26	500,00 €
THOMAS	Courcelles- Chaussy	Isolation thermique extérieure	27 600,00 €	02/06/26	1500,00 €
BUCCHI	Sainte- Barbe	Isolation thermique extérieure	16 368,33 €	02/06/26	1500,00 €
ROMERO	Failly	Isolation thermique extérieure	7 250,00€	02/06/26	500,00 €
		Installation d'un ballon thermodynamique	4 276,00 €	02/06/26	200,00 €
		Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	35 999,85 €	02/06/26	1 500,00 €
JACQUES	Vigy	Isolation thermique extérieure	22 800,00 €	02/06/26	1 500,00 €

KNAFF	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	20 752,38 €	02/06/26	1 500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	3 064,78 €	02/06/26	200,00 €
PERNET	Courcelles-sur-Nied	Remplacement d'une chaudière à condensation par une PAC	13 809,96 €	02/06/26	500,00 €
MULLER	Raville	Remplacement d'une chaudière fioul par une PAC	14 500,00 €	02/06/26	500,00 €
MORANDINI	Vigy	Remplacement d'une cheminée par poêle à pellets (chauffage central)	8 000,00 €	02/06/26	500,00 €
SCHANG	Courcelles-Chaussy	Installation de panneaux photovoltaïques	11 495,00 €	02/06/26	500,00 €
PAUL	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière à condensation par une PAC	14 000,00 €	02/06/26	500,00 €
THIRION	Montoy-Flanville	Remplacement d'une chaudière à gaz par une PAC	17 600,00 €	02/06/26	500,00 €
GAMA	Retonfey	Remplacement d'une chaudière à gaz par une PAC géothermique	20 000,00 €	02/06/26	500,00 €
ALLARD	Villers-Stoncourt	Isolation thermique extérieure	21 328,00 €	02/06/26	1 500,00 €
HINSCHENBERGER	Courcelles-sur-Nied	Isolation thermique extérieure	28 476,00€	02/06/26	1 500,00 €

TOTAL VALIDE : 23 405,70 €

Dossiers refusés :

- **SCHILTZ Pierre** : remplacement d'une chaudière fioul par une PAC – refusé car dossier déjà acquitté avant réception

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions telles que listées ci-dessus pour un montant total de 23405,70 €,
- **DE REFUSER** la demande de M. SCHILTZ pour la raison évoquée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

5. Vie associative – Subvention aux association (Rapporteur : Claude SPINELLI)

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Bureau communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour :

ASSOCIATION / EVENEMENT	MONTANT DEMANDÉ
Entente Sportive de Courcelles-sur-Nied – Challenge U13	1 000 €
EPLEFPA – Fête des Plantes	3 000 €
Une rose un espoir – Manifestation des 25 et 26 avril	1 184 €
UNC Vigy & Environs – Convoi du 8 mai 2026	2 000 €
ADEPPA – Fête de l'été en musique « Les jolis colos »	1 500 €
AAPM – Fête des abeilles et de la nature	600 €
Mémorial du Haut St Pierre – 50 ans de la Croix de Lorraine	1 662 €
TOTAL	14 054 €

M. le vice-président présente et fait voter chaque aide individuellement. Tout d'abord il propose de ne pas attribuer d'aide à l'Entente Sportive de Courcelles-sur-Nied pour son Challenge U13 car c'est un événement sportif, réservé aux clubs, et qui ne concerne pas le grand public. L'intérêt communautaire n'est donc pas prouvé

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions – M. Hervé MESSIN et Mme Nathalie PRUDHOMME),

DECIDE :

- **DE NE PAS SUBVENTIONNER** l'Entente Sportive de Courcelles-sur-Nied pour son Challenge U13;

Concernant la fête des Plantes, le vice-président rappelle que c'est un événement soutenu depuis longtemps par la CCHCPP et qui s'adresse à tous.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3000 € à l'EPLEFPA pour la fête des Plantes;

Débat :

Étienne LOGNON : Je précise que la commune de Courcelles-Chaussy donne également 3000 €. L'entrée à l'évènement est gratuite.

André KEIL demande à Hervé MESSIN quel est l'intérêt de s'abstenir sur ces projets.

Hervé MESSIN : Sans les pièces explicatives je ne peux pas donner d'avis éclairé. Toi tu peux le faire, mais c'est irresponsable.

Concernant Une Rose un Espoir, le vice-président explique que c'est une première demande, à l'occasion des 20 ans de la section de Courcelles-Chaussy qui a organisé une tournée dans toutes les communes de la CCHCPP afin de collecter des fonds pour la lutte contre le cancer

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1184 € à l'association Une rose un espoir – section de Courcelles Chaussy pour la manifestation des 25 et 26 avril ;

Concernant le convoi de la mémoire, il s'agit là aussi d'un événement intercommunal puisque le convoi a traversé 10 communes de la CCHCPP avant de terminer par la cérémonie à Failly.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2000 € à l'association UNC Vigy et Environs pour le convoi de la mémoire du 8 mai ;

Concernant l'ADEPPA, la fête de l'été a une thématique différente chaque année mais attire toujours des visiteurs et est soutenue de longue date par la communauté de communes.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1500 € à l'association ADEPPA de Vigy pour la fête de l'été ;

Concernant la demande de l'AAPM pour la fête des abeilles et de la nature, cette fête permet de mettre en lumière un rucher école. Elle s'accompagne le reste de l'année d'actions de sensibilisation en milieu scolaire sur le territoire de la CCHCPP.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 600 € à l'association apicole du Pays Messin pour la fête de la nature et de l'abeille ;

Enfin, la dernière demande est une demande exceptionnelle liée aux 50 ans de l'installation de la Croix de Lorraine au Mont-Saint-Pierre, site touristique et patrimonial emblématique de la CCHCPP.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1662 € à l'association du mémorial du Mont-Saint-Pierre pour l'anniversaire des 50 ans de la Croix de Lorraine

6. Vie associative – Subvention exceptionnelle EPLEFPA de Courcelles-Chaussy (Rapporteur : Claude SPINELLI)

M. Claude SPINELLI, vice-président, explique que cette année, le lycée agricole accueille à nouveau en résidence artistique le collectif « SPRAYLAB » dans le cadre des résidences d'artistes financées par la DRAC, en partenariat avec la DRAAF.

En 2025, une première résidence artistique a permis une rencontre féconde entre deux univers : celui de la Communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange (et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy) et celui de Spraylab, structure implantée à Nancy et engagée dans la promotion des cultures urbaines (street-art, sérigraphie, graphisme, photographie...).

Cette première édition a offert aux élèves du lycée et des écoles primaires une initiation aux techniques du graff et de la sérigraphie, ceci dans le cadre d'ateliers dédiés ou lors de la restitution intitulée « *En quête sur la voie verte* », un parcours de randonnée sur le chemin éponyme

qui a donné lieu à de véritables moments de partage réunissant scolaires, habitants, familles et spectateurs de tous âges. L'artiste Olivier Bourgois a également sillonné le territoire pour rencontrer plusieurs habitants et acteurs majeurs, recueillant auprès d'eux des photographies et témoignages qui ont été réunis dans un livret sérigraphié.

Selon les vœux d'Olivier Bourgois et d'un commun accord après la réussite de cette première expérience, ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité mais avec l'ambition d'aller plus loin : donner à l'artiste davantage de temps pour s'imprégner encore davantage de ce territoire et ouvrir la résidence à de nouveaux acteurs et témoins. La thématique centrale sera celle du souvenir (d'enfance), envisagé comme une mémoire vive, parfois floue, parfois précise, jeune ou ancienne.

Un volet fort de cette nouvelle résidence sera le travail mené avec les résidents des EHPAD du territoire. L'artiste ira à leur rencontre, recueillera leurs récits, souvenirs, anecdotes ou impressions et histoires de « premières fois » pour les transformer en matière de création. Ces échanges donneront naissance à des œuvres partagées, qui mêleront la mémoire des aînés à l'imaginaire des plus jeunes (lycéens, écoliers), dans une dynamique de cocréation intergénérationnelle.

Cette résidence sera clôturée par une sortie de résidence qui aura lieu sur le campus de Courcelles-Chaussy. Il a été imaginé une déambulation artistique qui permettra de valoriser les créations lycéennes et les propres pratiques de l'artiste en résidence. Cet événement a été intitulé « *Souvenirs du présent* » et sera ouvert à tous les publics (entrée gratuite).

Le lycée agricole (EPLFPA) de Courcelles-Chaussy sollicite une subvention de 2 000 €.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions (MM. Hervé MESSIN et Raphaël DUPONT), 5 voix contre favorables à l'attribution d'une subvention réduite à 1500 € (Mme Nathalie D'ACUNTO (procuration de M. Christian PETIT, MM. Joël SIMON, Serge WOLLJUNG et Jean-François LEIDELINGER))

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'EPLFPA de Courcelles-Chaussy pour le projet cité ci-dessus pour un montant de 2 000 € ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Débat :

Claude SPINELLI évoque la complexité du dossier de subvention au regard du règlement d'attribution des subventions. Il souligne l'éventualité que ce type de demande soit refusé l'année prochaine.

Raphaël DUPONT : Pourquoi un dossier qui ne passerait pas l'année prochaine serait valable pour cette année ?

Sylvie RICHARD : Le public concerné c'est du scolaire ?

Roland CHLOUP : Oui, notamment les collégiens de Vigy pour cette année. Un travail important a aussi été réalisé auprès des EHPAD.

Jérôme CRIDELICH : Question simple : Est-ce que cette subvention rentre dans le règlement ?

Claude SPINELLI : Oui.

Jérôme CRIDELICH : Dans ce cas, je vote pour.

André HOUPERT : On a voté un budget, et ça répond au règlement. Donc oui !

Hervé MESSIN : La CCHCPP a donné 20 000 € à l'association du château de Pange pour des spectacles gratuits. J'ai reçu uniquement des annonces avec des spectacles payants. Est-ce qu'on s'est fait entuber par la monarchie ?

Roland CHLOUP : L'association a une convention différente et indépendante du règlement.

7. Communication – Achat d'espaces publicitaires dans le calendrier des pompiers de Courcelles-Chaussy (Rapporteur : Serge WOLLJUNG)

Monsieur Serge WOLLJUNG, Vice-Président à la Communication, informe le Bureau communautaire d'une demande émanant des sapeurs-pompiers de Courcelles-Chaussy relative à l'achat de quatre espaces publicitaires dans leur calendrier annuel.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange participe à cette publication au travers de visuels institutionnels mettant en avant les actions, compétences et services portés par l'intercommunalité. Les contenus diffusés permettent notamment de valoriser les projets communautaires, les initiatives locales ainsi que les services proposés aux habitants et aux professionnels du territoire.

Le calendrier des sapeurs-pompiers constitue un support de communication de proximité largement diffusé auprès de la population locale. À ce titre, cette opération représente un outil de visibilité pertinent pour la CCHCPP, permettant de renforcer sa présence auprès des administrés des communes du territoire, et plus particulièrement sur le secteur de Courcelles-Chaussy.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit également dans une volonté de soutien aux actions menées par les sapeurs-pompiers volontaires, acteurs essentiels de la sécurité et de la vie locale.

Le montant de l'achat des quatre espaces publicitaires est fixé à 1 430,40 € TTC.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'achat de quatre espaces publicitaires dans le calendrier annuel des sapeurs-pompiers de Courcelles-Chaussy pour un montant total de 1 430,40 € TTC ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Débat :

André KEIL rappelle qu'il n'y a que deux communes qui donnent pour le calendrier des pompiers, dont Hayes !

8. Communication – Demandes de sponsoring (Rapporteur : Serge WOLLJUNG)

Monsieur Serge WOLLJUNG, Vice-Président à la Communication, informe le Bureau communautaire des demandes de sponsoring reçues par la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dans le cadre du soutien apporté aux manifestations et initiatives contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Depuis plusieurs années, la CCHCPP accompagne financièrement, matériellement ou humainement certaines associations, événements et initiatives locales présentant un intérêt communautaire et participant à la dynamique du territoire.

À ce titre, plusieurs structures ont sollicité le soutien de la collectivité pour l'organisation de leurs manifestations. La première décision à prendre concerne le Comité des fêtes d'Ogy-Montoy-Flanville qui sollicite la conclusion d'un contrat de sponsoring pour l'organisation du festival à entrée payante « Le Montoy du Rire ». En contrepartie du soutien accordé, il est demandé que l'image de la CCHCPP soit valorisée au travers de différents supports et outils de communication.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité – M. Eric GULINO n'ayant pas pris part au vote et quitté la salle,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le sponsoring au festival le Montoy du Rire pour la somme de 2000 € ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

D'autres structures ont sollicité le soutien de la collectivité :

- L'association Éclaireurs et Éclaireuses de France – section de Vigy sollicite un contrat de sponsoring dans le cadre de l'organisation du « Forest Jam Festival ». Cet événement devrait accueillir entre 500 et 1 000 participants. Compte tenu de la fréquentation attendue, des contreparties de communication adaptées seront demandées à l'association.
- Le Comité d'Organisation Rurale de Retonfey sollicite également le soutien de la CCHCPP dans le cadre de l'organisation de la « Course nature et marche populaire de Retonfey ».

Au regard de l'intérêt local de ces manifestations et de leur contribution à l'animation et à la promotion du territoire communautaire, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer les montants de sponsoring suivants :

- Éclaireurs et Éclaireuses de France – section de Vigy – « Forest Jam Festival » : 1000 €
- Comité d'Organisation Rurale de Retonfey – « Course nature et marche populaire de Retonfey » : 300 €

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le sponsoring pour le Forest Jam Festival pour la somme de 1000 € ;
- **D'APPROUVER** le sponsoring pour la course nature et marche populaire de Retonfey al pour la somme de 300 € ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

9. Finances – Remboursement de frais (Rapporteur : Joël SIMON)

Monsieur Joël SIMON, Vice-président, informe le bureau qu'afin d'immatriculer le nouveau véhicule du service assainissement immatriculé FD-171-FY, il a été nécessaire d'utiliser une carte bancaire d'un agent pour un montant de 347,76 €.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Président à rembourser l'agent (M. Cyril CHERY) du montant de 347,76 €.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

10. Divers

Fin de réunion à 19h14

Delphine BERGER
Secrétaire de séance



Roland CHLOUP
Président

